



REGATE DU BALIGAN

PROGRAMME ET REGLEMENT

20 Mai 2017

Horaires :

Départ du challenge : 12h45 (concurrents sur l'eau / à disposition du jury)

Proclamation des résultats : à partir de 21h00

Repas froid en suivi (10 euros par adulte, 5 euros par enfant de moins de 12 ans)

Modalités d'inscription :

Droit d'inscription de 25 euros par navire

Voilier de catégorie côtière au minimum

L'inscription se fait auprès de :

Bernard BARREAU : 06 33 66 67 91

A cette occasion, il faut prévoir (*Centre Nautique de Diélette, le samedi à partir de 9h30*) :

- Une attestation d'assurance
- Les frais d'inscription du navire
- Le règlement des repas froids

Parcours :

- Entre bouées placées devant le port par l'organisation
- Le parcours sera donné au moment des inscriptions

Marée :

- Pleine mer : 02h51 7,20 Coefficient 42
- Basse mer : 09h33 3,45
- Pleine mer : 15h38 7,20 Coefficient 44
- Basse mer : 22h15 3,60

Règles applicables :

- Les règles de priorité entre navire
- Les règles du RIPAM (Règlement International pour la Prévention des Abordages en Mer) et de l'ISAF (International Sailing Fédération)
- Une déclaration de partance doit-être déposée le matin de l'épreuve (Fiche d'inscription avec les caractéristiques du bateau)

Responsabilités :

L'attention des concurrents est rappelée sur les règles suivantes :

Il appartient à chaque voilier, sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit ou non prendre le départ ou continuer le challenge ;

Tout voilier doit porter toute assistance possible à tout navire ou à toute personne en péril, lorsqu'il est en situation de le faire ;

Chaque skipper devra fournir une attestation d'assurance ou établir une déclaration sur l'honneur selon laquelle le navire est assuré « responsabilité civile » ;

La présence d'une VHF est obligatoire ;

En cas d'abandon, il est demandé aux concurrents de passer à proximité du bateau comité au niveau de la bouée d'atterrissage prévu pour le dernier tour et les contrôle en cours d'épreuve et de s'identifier. Il est également demandé de signaler son abandon par VHF sur le canal attribué pour le challenge ;

L'Association des Plaisanciers de Port Diélette ne saurait être tenue responsable des dommages occasionnés aux bateaux et à leurs équipages, aussi bien avant, pendant ou après cette manifestation nautique.

Appel de sécurité ou d'urgence, canal VHF :

Il est rappelé que les appels de détresse sont émis sur le canal 16 ;

Pour les communications normales sans caractère d'urgence, le canal VHF pour la manifestation est le 72 ;

Les numéros de téléphone à connaître :

196	Secours en mer
112	Appel d'urgence
15	SAMU
17	Police / Gendarmerie
18	Incendie et Secours
02 33 52 16 16 CROSS Jobourg (02 33 52 72 13)	

Classement des navires :

Le classement sera effectué selon la règle « temps à temps » du Handicap National Osiris ;

Il y aura 2 classes principales. Ces classes intégreront les voiliers des groupes A,B,C,D,R et la répartition des concurrents dans les classes sera décidée le jour même en fonction du nombre de participants, cela afin de constituer 2 classes de voiliers sensiblement homogène en nombre. Il y aura la classe dite « des petits navires » et celle dite « des grands navires » ;

Toujours en fonction du nombre de concurrents, il pourra y avoir des classes de voiliers :

- Du groupe R (auquel cas ils ne seront pas intégrés au groupe grands navire) ;
- Biquille ;
- Multicoque ;
- Vieux gréements.

Le parcours :

- Entre bouées devant le port

Procédure de départ :

Signal d'attention (VHF)

Signal à moins de 5 mn (VHF)

Signal à moins de 4 mn (VHF)

Signal à moins d'une minute (VHF)

Départ Signal sonore

Les concurrents disposent d'un délai de 15 minutes pour passer la ligne après le top départ.

Rappel des concurrents :

Liaison VHF

La ligne d'arrivée :

Après avoir parcouru le nombre de tours imposés entre bouées, la ligne départ sera la ligne d'arrivée (en sens inverse)

Association des Plaisanciers de Port-Diélette

Centre Nautique

50340 FLAMANVILLE

Contact : 06 82 37 75 62 - app.dielette@free.fr